

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. François Baertschi, Ana Roch,
Françoise Sapin, Daniel Sormanni, Christian
Flury, Thierry Cerutti, Sandro Pistis, André
Python, Jean-Marie Voumard*

Date de dépôt : 18 mai 2020

Proposition de motion

Obligeons l'Etat de Genève à engager un pourcentage de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le monde du travail exclut les personnes de plus de 50 ans ;
- que des personnes âgées de plus de 50 ans peuvent se retrouver avec 10 francs par jour pour vivre ;
- que la crise sanitaire, doublée de difficultés économiques, va rendre le marché de l'emploi plus difficile pour ceux qui perdent un emploi après l'âge de 50 ans ;
- que la promesse lancée tous azimuts par nos autorités de ne laisser personne au bord du chemin semble ne pas s'appliquer aux plus de 50 ans,

invite le Conseil d'Etat

- à engager dans les services de l'Etat une proportion conséquente de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans résidant dans notre canton, en fixant un quota ou un pourcentage ;
- à mettre fin au scandale de l'aide d'urgence de 10 francs par jour accordée par l'Hospice général à des résidents genevois âgés de plus de 50 ans ;

- à protéger particulièrement les chômeuses et chômeurs de plus de 50 ans qui sont les plus exposés après la crise due au confinement durant le printemps 2020.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour les exclus du marché de l'emploi, la situation était déjà difficile avant la crise sanitaire du printemps 2020. Mais la réalité économique s'est durcie et, parmi les grands oubliés, on trouve les plus de 50 ans qui ont moins de mobilité professionnelle et sont exposés à ces difficultés particulières.

Pour certains habitants de notre canton, cela peut signifier une lente dégringolade alors que l'on a atteint un âge critique.

Il nous a été rapporté ainsi un cas particulièrement significatif démontrant les lacunes de notre système qui, contrairement aux promesses de nos autorités, peut laisser certaines personnes au bord du chemin.

Après avoir été employé dans le secteur bancaire, ce « bon Genevois » s'est retrouvé au chômage puis en fin de droit, malgré un stage dans un service de l'Etat qui lui a valu un certificat élogieux. Mais il lui fut impossible de trouver un emploi parce qu'il tombe sous le couperet de l'âge : plus de 50 ans !

Ayant eu recours à l'Hospice général pour obtenir une aide sociale, alors qu'il n'a pas de dettes et s'est efforcé de toujours payer ses impôts, on lui demande maintenant de puiser d'abord dans ses modestes économies, ce qu'il fait, puis de déposer une déclaration complète de sa situation financière.

Malheureusement, sa situation familiale l'a amené à être copropriétaire avec sa fratrie d'une maison familiale de vacances à l'étranger. A la demande de l'Hospice, il tente de vendre cette part, ce qui est impossible, et propose même à l'institution sociale de la reprendre, ce qu'elle refuse. Dans tous les cas, il ne réussit pas à vendre sa part, même au travers des sites internet gratuits comme Anibis.

Après une période transitoire, l'Hospice décide, au mois d'avril 2020, de lui couper les vivres et de n'octroyer qu'une aide d'urgence de 10 francs par jour comme s'il avait été un requérant d'asile débouté.

Comment voulez-vous vivre à Genève avec 10 francs, pour la nourriture, l'habillement, les frais de télécommunications (nécessaires aujourd'hui pour tenter de trouver un emploi), la taxe TV, l'électricité, le déplacement, etc. ?

A 50 ans, a-t-on mérité ça parce que les règlements de l'aide sociale sont étriqués et mal conçus pour la nouvelle misère sociale ? Non.

Les difficultés pour les personnes âgées de plus de 50 ans se retrouvant sans emploi sont largement reconnues. Par-delà ce constat, il convient maintenant de trouver des solutions pratiques et immédiates qui peuvent améliorer ces situations trop souvent dramatiques.

Si le cas de personnes de plus de 50 ans astreintes à la seule aide d'urgence de 10 francs par jour n'est pas très fréquent, il est bel et bien réel. Dans le cas présent, un dispositif à trouver qui compenserait la somme allouée sur le bien immobilier (en Suisse ou à l'étranger) permettrait de trouver une solution humainement acceptable.

De manière plus générale, l'Etat de Genève devrait s'engager à embaucher des chômeurs de plus de 50 ans selon un système de pourcentage ou de quota à définir. C'est la proposition que nous faisons au travers de cette motion afin de résoudre ce problème social fondamental.

L'heure n'est plus aux constats qui ont déjà été largement faits, mais il est temps d'agir et de formuler des propositions rapidement réalisables.

Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.